



PARTENAIRE
DE VOTRE PATRIMOINE SANTE

LA PROTECTION COMPLÉMENTAIRE : UN ENJEU MAJEUR

Convocation à l'assemblée générale les 9 et 10 octobre 1993 à Marseille

Adhérent de l'Alptis, vous êtes invité à participer à l'assemblée générale de votre association de prévoyance complémentaire : ce sera pour vous l'occasion de donner votre avis sur la qualité des garanties et des services qu'elle vous propose, de prendre connaissance des résultats de sa gestion, de désigner ses dirigeants.

A un moment où cela fait l'objet d'un vaste débat dans notre pays, vous pourrez aussi vous informer sur les enjeux de la protection complémentaire, et participer aux discussions sur les solutions proposées par l'Alptis.

LES LIEUX

Accueil, ateliers, assemblée générale, débats :

Hôtel Concorde
Palm Beach
2, promenade de la
Plage
13008 Marseille
Tél. 91 16 19 00
Fax 91 16 19 39
ligne directe Alptis
Congrès : 91 16 19 30

Soirée du samedi :

Palais du Pharo
58, boulevard
Charles Livon
13007 Marseille
Tél. 91 55 29 92

Programme accompagnant :

Visite pédestre de la
vieille ville "Massalie"
ou excursion en mer.

Hôtels :

Les hôtels retenus
pour ceux qui ont
retourné un coupon
de réservation sont
les suivants :
Concorde Palm Beach
Concorde Prado
Résidence Sainte-Anne
Maeva
Les coordonnées de
votre hôtel vous seront
remises à l'accueil.

Le programme

SAMEDI 9 OCTOBRE 1993

- 13h30** Accueil des congressistes à l'hôtel Concorde Palm Beach : remise des documents (pochette assemblée générale : hébergement, restauration), pouvoirs, émargement.
- 14h30** Ouverture du congrès dans le hall de l'hôtel.
- 14h45** Répartition des congressistes dans les cinq ateliers. Départ du programme "accompagnant".
- 16h30** Fin des ateliers, retour des accompagnants.
- 17h00** Début de l'assemblée générale statutaire.
- 18h30** Ajournement de l'assemblée générale statutaire, répartition dans les hôtels.
- 20h00** Départ des hôtels pour le Palais du Pharo.
- 20h30** Dîner au Palais du Pharo.
- 23h00** Retour aux hôtels.

DIMANCHE 10 OCTOBRE 1993

- 9h15** Départ des hôtels pour l'hôtel Concorde Palm Beach.
- 9h45** Reprise de l'assemblée générale statutaire.
- 10h30** Clôture de l'assemblée générale statutaire.
- 10h45** Ouverture du grand débat : "Reconstruire notre protection sociale".
- 12h30** Fin du grand débat.
- 13h00** Déjeuner de clôture à l'hôtel Concorde Palm Beach.
- 15h00** Départ des congressistes.

Adressez sans faute à l'Alptis
votre coupon-réservation ou votre pouvoir.

GRAND DEBAT

Reconstruire notre protection sociale

Dans notre pays, comme dans toutes les nations développées, la protection sociale a pris une place prépondérante. Santé, famille, retraite, chômage : il s'agit là de domaines essentiels auxquels chacun est attaché.

Mais leur coût croissant nous met à nouveau devant des choix cruciaux : jusqu'où acceptons-nous de voir monter les dépenses à y consacrer ? Quelles sont les priorités essentielles ? Faut-il modifier les modes de financement et de contrôle ?

Un vaste débat est engagé depuis de longs mois dans notre pays, qui influera sur notre système de soins, sur nos cotisations sociales, sur nos impôts. A ce titre, il concerne tous les citoyens.

Parmi eux, ceux qui en adhérant à l'Alptis font preuve à la fois de prévoyance et de responsabilité, doivent pouvoir au premier chef y participer. Le grand débat de notre assemblée générale, préparé par nos comités consultatifs départementaux, leur donne l'occasion de s'exprimer. Quatre thèmes y seront principalement abordés : dépenses de santé (comment éviter les abus) ; faut-il une assurance pour l'aléa thérapeutique ? quels nouveaux modes de financement pour la protection santé ? comment inciter les travailleurs indépendants à faire acte de prévoyance ?

Ateliers : participez aux orientations de l'Alptis

ATELIER A : Remboursements complémentaires

De nombreuses catégories de soins ou de médicaments ne sont pas pris en charge par les régimes de base, et nombre d'assurés en demandent la couverture par les assurances complémentaires. De même, le désengagement des régimes de base, entraîné par la croissance très élevée des dépenses de santé, rejaillit sur les organismes complémentaires, s'ils décident de le compenser pour maintenir le niveau global de remboursement. L'Alptis doit-elle aller vers une couverture toujours plus complète, et proche des frais réels, ou au contraire plafonner les régimes pour stabiliser avant tout le coût de l'assurance volontaire ? A quelles conditions ?

ATELIER B : Développement associatif

Le développement de l'effectif des adhérents à l'Alptis se fait simultanément par des moyens professionnels et par l'action des adhérents eux-mêmes : parrainage, mise en relation avec des organismes professionnels, des associations, des groupes, etc. A quelles conditions ces dernières peuvent-elles avoir plus d'efficacité ?

ATELIER C : L'information des adhérents

La transparence et la clarté de l'information donnée par les organismes d'assurance sont souvent mises en question. C'est à coup sûr l'un des rôles essentiels d'une association d'assurés comme la nôtre que d'être exemplaire dans ce domaine. Nos adhérents peuvent trouver cet-

te information dans les notices de garantie, les journaux de l'association, des réunions "portes ouvertes" et les réponses directes à leurs demandes épistolaires ou téléphoniques. Viennent de s'y ajouter récemment un "livret de l'adhérent" et le serveur minitel "3615 Alptis". Ces moyens assurent-ils une information suffisamment claire, honnête, complète ? Les réclamations qui arrivent à l'association, même en nombre limité, montrent que la réponse n'est pas parfaite. Comment donc et sur quels points améliorer, compléter, modifier notre organisation et nos moyens d'information ?

ATELIER D : Libre expression

Certains congressistes souhaitent aborder des sujets d'intérêt général pour l'Alptis, ses produits, son développement. Mais ceux-ci ne sont pas prévus au programme des ateliers, ou ne peuvent être commodément traités en séance plénière devant 500 personnes. L'atelier "Libre expression" permettra aux participants de présenter et de discuter de tels sujets. Les questions d'intérêt particulier ne seront bien entendu pas retenues.

ATELIER E : Parler devant un groupe

La vitalité de notre association repose sur les suggestions, les orientations, les critiques formulées par ses adhérents, notamment au sein des comités consultatifs. Encore faut-il que chacun n'hésite pas à s'exprimer face à un groupe, que ce soit pour l'animer ou pour y participer. L'atelier présentera les principales techniques de prise de parole en public.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

ORDRE DU JOUR

**Samedi
9 octobre
17h00**

1. Ouverture de l'assemblée générale par le président Georges Coudert.

2. Election de la commission de contrôle des pouvoirs.

3. Présentation du rapport moral et commentaires.

4. Renouvellement du conseil d'administration.

5. Présentation du rapport financier par la trésorière, Nicole Goudard. Audition de la commission de contrôle financier et des rapports du commissaire aux comptes.

6. Mise aux voix du rapport financier, et fixation des cotisations statutaires et du droit d'entrée pour 1994.

7. Renouvellement du mandat de la commission de contrôle financier.

18h30

Ajournement de l'assemblée générale statutaire.

**Dimanche
10 octobre**

9h45

Reprise de l'assemblée générale statutaire.

8. Présentation des rapports des ateliers.

9. Réponses aux questions posées par écrit.

10. Mise aux voix du rapport moral.

11. Conclusions et remerciements.

10h30

Clôture de l'assemblée générale statutaire.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ

Protection complémentaire : éclairer nos choix

Dans la conjoncture que traversent en ce moment nos sociétés occidentales, tous les débats récents montrent que la santé et la protection sociale sont, et restent, un enjeu majeur et prioritaire.

Elles sont ressenties comme l'un des gains essentiels obtenus à la fois du progrès technique et du développement économique.

Mais les problèmes de financement qui, partout dans le monde, naissent de l'explosion des sommes à y consacrer, nous placent à nouveau devant des choix très concrets, qui n'avaient pas été posés avec cette acuité depuis la mise en place des grands systèmes de protection sociale à la fin de la 2ème guerre mondiale.

Quels sont les risques qui, pour tous, doivent absolument être couverts en toutes circonstances, et qui doivent en conséquence être financés par des systèmes à adhésion obligatoire, de façon à permettre la solidarité la plus large ?

Quels sont ceux qui relèvent de situations plus particulières, individuelles ou professionnelles, de priorités personnelles ou collectives, de modes de vie, et dont la couverture peut alors être laissée à

la responsabilité de chacun, individu, groupe ou entreprise ?

Dans ce contexte, les objectifs que s'était fixés l'Alptis dès son origine sont à nouveau fortement mis en lumière : donner, à tous ceux placés devant ce choix, les moyens de prendre conscience de leurs responsabilités et mesurer les enjeux, de choisir en pleine connaissance de cause les assurances les mieux adaptées, de pouvoir maîtriser les coûts de leur protection.

Face à ces questions complexes, et devant les propositions multiples et souvent incompréhensibles d'innombrables organismes, votre association propose la clarté et la confiance.

La concertation avec nos adhérents, la préservation jalouse de notre indépendance vis à vis des compagnies d'assurance, des fournisseurs de soins et médicaments, et de tous les intérêts particuliers, nous permettent de présenter une gamme très complète de garanties, répondant à la diversité des situations, mais avec une caractéristique permanente : la pérennité et la sécurité.

La maîtrise des informations commerciales, l'accent mis auprès de nos partenaires intermédiaires professionnels de l'assurance sur la qualité du conseil, la multiplication des réunions et des journaux, la mise à disposition récente d'un "livret du nouvel adhérent" et du "3615 Alptis" :

voilà de multiples moyens de répondre aussi clairement et complètement que possible aux besoins d'information de nos adhérents et de tous ceux qui nous rejoignent.

En progression constante, notre groupe rassemble aujourd'hui plus de 100 000 adhérents chefs de famille.

Ceci nous a permis de réunir les compétences et les moyens nécessaires à une qualité de service vérifiée en permanence par nos adhérents organisés en comités consultatifs, tandis que la transparence de la gestion est surveillée par votre conseil.

Enfin l'établissement de relations confiantes avec de nombreuses associations de prévoyance, soucieuses comme nous de faire progresser les droits de l'assuré, a abouti à la création d'une confédération commune : la CAPS. Celle-ci a entrepris plusieurs actions auprès des pouvoirs publics, en faisant des propositions dans le domaine législatif et fiscal.

Mais devons-nous en rester là ? Dans le monde incertain qui est le nôtre, la "formule Alptis" : rendre l'assurance aux assurés, peut sans doute aider nombre de personnes à trouver la bonne réponse. Il faut donc continuer à nous développer, ce qui de plus améliorera la compétitivité de nos garanties.

Ne faut-il pas aussi renforcer notre collaboration avec les différentes catégories professionnelles et sociales,

qui auront de plus en plus des besoins propres, pour mettre au point avec elles les garanties et, si besoin est, les structures permettant d'y répondre ?

Si la nécessité de se prémunir contre les aléas de la maladie et de la vieillesse s'impose naturellement à tous, n'avons-nous pas à souligner les risques financiers moins fréquents, mais non moins graves, entraînés par l'indisponibilité ou le décès des chefs de famille ?

Ne devons-nous pas améliorer encore la qualité de nos contacts avec nos adhérents, pour mieux répondre à leurs questions, notamment en cas d'incompréhension ou de litige ?

Dans une société désorientée, où se font jour en matière de santé et de prévoyance inquiétudes, solutions sommaires, fatalité, notre association ne peut-elle être plus largement encore un lieu d'information, de débat, de dialogue, de propositions ?

Multiplier les réponses aux besoins de sécurité de nos adhérents, leur rendre plus compréhensibles les conditions de garantie et de remboursement, faire mieux connaître les avantages d'une association au seul service de ses membres, contribuer à éclairer les enjeux des débats en cours sur la santé et la prévoyance : c'est finalement grâce à la participation active de tous ses sociétaires que l'Alptis réussira le mieux à atteindre ces objectifs.

Le conseil d'administration

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ 7 sièges sont à pourvoir : ceux de Guy Broermann, Jean-François Chevallier, Jean-François Clément, Jacques Croci, Patrice Giroud, Emmanuel Hertz, dont le mandat vient à échéance, et celui de Bernadette Roger de Gardelle, démissionnaire.

■ La désignation de Loïc Bertrou, coopté en cours d'exercice par le Conseil d'Administration, est à ratifier par l'assemblée générale.

■ Modalités de candidature au Conseil d'Administration. Selon l'article 9 des statuts : "les candidatures, pour être recevables, doivent émaner d'adhérents membres depuis 1 an au moins ..., n'étant ni les salariés, ni les mandataires d'un organisme d'assurance ou de retraite". "Elles doivent être déposées au siège de l'association vingt jours au moins avant l'assemblée générale", soit avant le 19 septembre 1993.

QUESTIONS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Seules les questions d'intérêt général seront présentées à l'assemblée. Tout adhérent désirant poser une telle question à laquelle il souhaite obtenir une réponse lors de l'assemblée générale doit le faire par écrit avant le 24 septembre 1993. Les questions nées des travaux de l'atelier "libre expression" du samedi 9 octobre pourront aussi faire l'objet de réponses lors de la séance du 10 octobre.

RAPPORT FINANCIER

Nous vous présentons les comptes de l'exercice 1992. Ils ont été établis en appliquant des méthodes identiques à celles utilisées au cours des exercices précédents : règles qui respectent les obligations de la comptabilité commerciale.

Comptes consolidés du groupe

Dans un premier temps sont regroupés les comptes de l'association, de la société anonyme et de la SCI pour mettre en évidence la gestion de l'ensemble. Les comptes de l'association sur lesquels vous avez à vous prononcer sont présentés ensuite.

Les tableaux permettent un suivi des exercices 90, 91, 92. Les éléments réciproques, tant en produits qu'en charges ont été éliminés pour le regroupement. Le poste "intérêts minoritaires" comprend la valeur des parts souscrites par les actionnaires autres que l'association et leurs droits dans les bénéfices et réserves de Alptis Gestion, soit au 31 décembre 1992 : 148 243,35 francs.

La réserve de consolidation représente la part de l'association dans les capitaux propres de Alptis Gestion soit 6 777 639,82 francs.

Les comptes de l'association

Le bilan

La composition de l'actif du bilan est comparable à celle de l'exercice précédent.

Les immobilisations financières comprennent :
- la prise de participation au capital de la société de gestion,
- la prise de participation dans la SCI constituée pour l'acquisition du siège social.

Le compte de résultat

Les cotisations ont augmenté de 11 % - l'accroissement était de 10 % en 91 - et les droits d'entrée de 20 % - l'accroissement de 91 était de 16 % -, en raison de la bonne progression du nombre de nos adhérents. Les charges exceptionnelles correspondent aux provisions indispensables pour le développement de l'association. Ainsi il a été constitué :

- une provision de 2 400 000 francs pour frais de recherche en développement,
- une provision de 400 000 francs pour le fonds de secours,
- une provision de 500 000 francs pour le maintien des locaux en bon état,
- une provision de 300 000 francs pour le développement des comités consultatifs départementaux.

Après ces dotations, l'excédent est de 562 372 francs que nous vous proposons d'affecter à la réserve statutaire qui sera ainsi de 11 139 983 francs. Nous vous proposons également de modifier l'intitulé de cette réserve statutaire en fonds social, et de puiser dans le poste de provisions pour charges la somme de 4 860 017 francs pour porter le fonds social à 16 000 000 francs.

Nicole Goudard, trésorier

Comptes et bilans

Groupe Alptis

Compte de résultat

	1990	1991	1992
Produits			
Cotisations statutaires	8 051	8 851	9 838
Droits d'entrée	703	840	1 011
Commissions brutes	44 687	53 574	66 025
Autres produits	90	241	403
Total	53 531	63 506	77 277

Charges			
Salaires et charges	17 431	22 915	26 723
Amortissements	7 204	2 986	3
Impôts et taxes	2 193	2 703	3 051
Autres charges exploitation	25 630	29 840	39 586
Total	52 458	58 444	72 755

Résultat courant	1 073	5 062	4 522
Produits financiers	3 776	5 079	8 192
Charges financières	1 423	1 863	1 761
Résultat financier	2 353	3 216	6 431
Produits exceptionnels	5 790	1 402	1 253
Charges exceptionnelles	3 325	5 460	7 359
Résultat exceptionnel	2 465	- 4 058	- 6 106
Participation des salariés	477	545	667
Impôts sur les bénéfices	1 563	1 622	1 794
Excédent	3 851	2 053	2 386

Bilan

	1990	1991	1992
Actif			
Actif immobilisé	32 812	32 880	31 003
Actif circulant	33 766	43 539	73 423
Comptes de régularisation	1 369	2 030	1 603
Total	67 947	78 449	106 029

Passif			
Fonds social	5 001	10 000	10 000
Fonds de secours	1 114	1 167	1 294
Réserve plus value LT		2 026	2 026
Excédent	3 834	2 018	2 369
Réserve de consolidation	3 920	5 211	6 778
Réserve statutaire			578
Provisions	16 117	15 496	21 574
Dettes	37 823	42 124	60 810
Comptes de régularisation	10	150	452
Intérêts minoritaires	128	257	148
Total	67 947	78 449	106 029

Association Alptis

Compte de résultat

	1990	1991	1992
Produits			
Cotisations statutaires	8 052	8 851	9 838
Droits d'entrée	703	840	1 011
Autres produits	195	10	44
Total	8 950	9 701	10 893

Charges			
Charges externes	5 520	5 379	6 842
Impôts et taxes	199	69	91
Autres charges	689	1 465	1 251
Amortissements	309	80	84
Total	6 717	6 993	8 268

Résultat courant	2 233	2 708	2 625
Produits financiers	765	1 279	1 789
Charges financières	6	101	199
Résultat financier	759	1 178	1 590
Produits exceptionnels	3 140	378	194
Charges exceptionnelles	5 571	3 652	3 793
Résultat exceptionnel	- 2 431	- 3 274	- 3 599
Intéressement	19	35	53
Excédent	542	577	563

Bilan

	1990	1991	1992
Actif			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	348	288	206
Immobilisations financières	8 556	8 535	8 397
Créances	1 705	144	96
Disponibilités	9 575	15 160	19 163
Comptes de régularisation	459	810	401
Total	20 643	24 937	28 263

Passif			
Réserve statutaire	5 001	10 000	10 577
Autres réserves	1 114	3 193	3 321
Plus value de cession	2 026		
Excédent exercice	542	578	562
Provisions pour charges	9 143	7 800	10 926
Dettes	2 815	3 335	2 827
Comptes de régularisation	2	31	50
Total	20 643	24 937	28 263

Chiffres exprimés en milliers de francs.

COTISATIONS STATUTAIRES 1994

Il est proposé de simplifier le barème en augmentant légèrement certaines catégories de cotisations, et en diminuant les autres du même montant.

	Cotisation statutaire annuelle	Si payée semestriellement	Si payée trimestriellement
Sans médico			
• Isolés	50 F au lieu de 52 F	29 F au lieu de 30 F	17 F au lieu de 17,50 F
• Groupes ouverts	50 F au lieu de 48 F	29 F au lieu de 28 F	17 F au lieu de 16,50 F
Avec médico			
• Isolés	150 F au lieu de 156 F	81 F au lieu de 84 F	45,50 F au lieu de 47 F
• Groupes ouverts	150 F au lieu de 144 F	81 F au lieu de 78 F	45,50 F au lieu de 44 F
• 1 ^{er} niveau	80 F au lieu de 76 F	45 F au lieu de 44 F	26 F au lieu de 25 F
• Etudiant	48 F inchangé		12 F inchangé
Droit d'entrée	75 F inchangé		

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 1992.

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre association tels qu'ils vous sont présentés,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1992.

Opinion sur les comptes annuels

J'ai procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la profession. Je certifie que les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

A Lyon le 10 mai 1993, Daniel Ginhac, commissaire aux comptes de sociétés

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 1992.

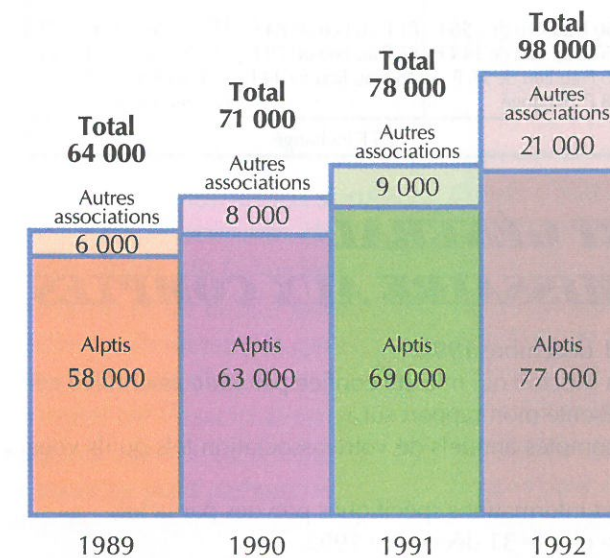
Votre association sous-loue à Alptis Gestion une partie des locaux mis à sa disposition. Le loyer annuel fixé à 143 780 F a été porté à 151 328 F à compter du 1^{er} avril 1992, droit au bail et charges non compris.

Votre association a avancé des fonds à Alptis Immobilier. Au 31 décembre 1992, le montant de votre créance sur la SCI s'élève à 729 520,36 F. Ces avances ont porté intérêt au taux annuel de 9 % représentant un produit financier de 72 700,56 F.

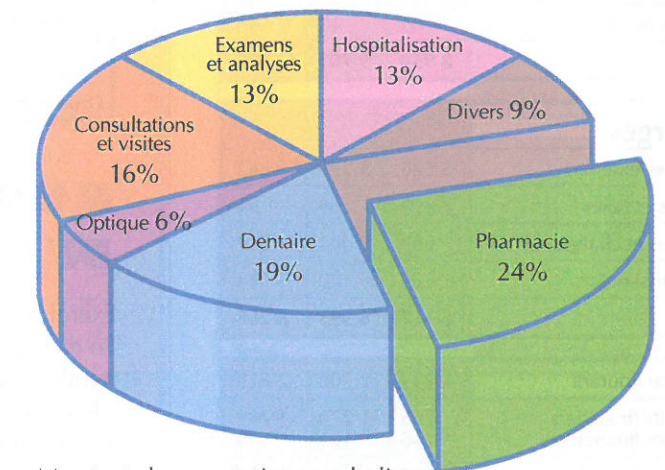
A Lyon le 10 mai 1993, Daniel Ginhac, commissaire aux comptes de sociétés

Groupe Alptis, l'activité en 1992

Évolution du nombre des adhérents



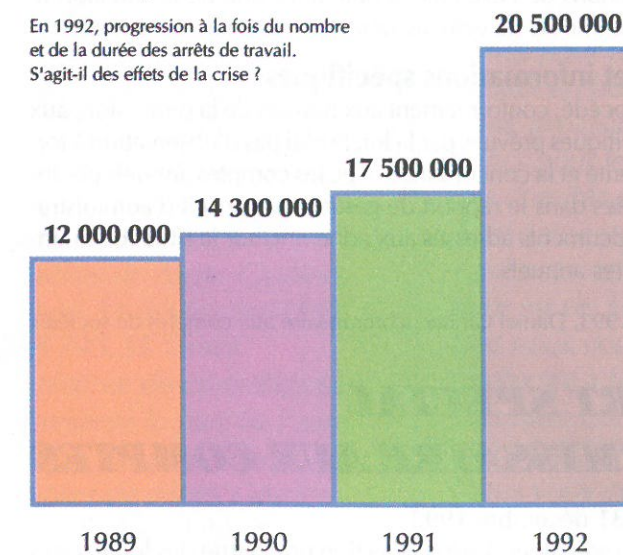
Ventilation des prestations maladie par risque



Montant des prestations maladie versées en 1992 : 200 000 000 F.

Montant en francs des prestations versées, en arrêt de travail

En 1992, progression à la fois du nombre et de la durée des arrêts de travail. S'agit-il des effets de la crise ?



Activité de la commission sociale en 1992

Composée d'adhérents bénévoles, la commission est intervenue en 1992 pour 112 dossiers représentant 327 000 F. Il s'agit d'aides de dépannage pour des adhérents se trouvant en situation critique : jeunes couples, femmes seules, personnes âgées.

Evolution des garanties proposées aux adhérents

La gamme des produits et garanties offertes par l'association s'est encore élargie en 1992, s'orientant délibérément vers les jeunes (enfants des adhérents ou non) : les **étudiants** se sont vus proposer une garantie adaptée à leurs besoins particuliers. En complémentaire médico-chirurgicale, le "**coup dur**" peut être particulièrement bien pris en charge avec la complémentaire hospitalisation. La garantie Perte d'autonomie quant à elle, permet d'apporter solution aux préoccupations de **dépendance**.



ALPTIS - 33, cours Albert Thomas - 69445 LYON cedex 03
Tél. 72 36 16 16 - Fax 72 36 16 99

Renseignements complémentaires : BEAUNE : 80 22 82 56 - BORDEAUX : 56 02 27 57 - MARSEILLE : 91 53 26 00
PARIS : 16 (1) 44 53 46 60 - RENNES : 99 79 29 50 - RODEZ : 65 68 23 03 - VOIRON : 76 05 65 74